

## Terre d'ADELES – AMAP Poisson CONTRAT D'ENGAGEMENT année 2021



**Jean-Marc HERVÉ** est un pêcheur basé sur la presqu'île du Cap Ferret au village de L'Herbe. Il pratique en journée une pêche côtière au filet à l'intérieur du Bassin d'Arcachon et à l'Océan entre le Porge et Biscarosse. Il emploie deux matelots à bord de sa vedette « Toi et moi IV », un bateau en aluminium de 9,96 m, ainsi qu'une personne qui vend le poisson sur les marchés et en tournée à bord d'un camion équipé pour la vente. Son épouse Cécile vend une partie de la pêche dans un local de vente au village de l'Herbe à Lège-Cap-Ferret. En fonction des saisons, la pêche varie, car Jean-Marc essaie de pratiquer une pêche responsable afin de préserver la ressource. Les espèces pêchées sont donc très diverses. En hiver : sole, turbot, bar, dorade, barbue, céteau... Au printemps : sole, turbot, bar, seiche, barbue, araignée de mer, céteau... En été : sole, turbot, bar, maigre, rouget, merlu, bonite, barbue, araignée, céteau. À l'automne : sole, barbue, turbot, dorade royale, bonites, araignée, maigre... Cécile fait également sa propre **soupe fraîche de poisson**, conditionnée en bouteille de 1 l (4,50 € le litre), à consommer dans les cinq jours à compter de la date de fabrication. Les livraisons se feront sur **9 mois** avec une relâche en janvier (pour éviter les tempêtes hivernales et restrictions sur la pêche d'espèces en période de reproduction) et une relâche en juillet août (pour les vacances scolaires).

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Jean-Marc HERVÉ pêcheur à bord de la vedette « Toi et moi IV », s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

### **Le consomm'acteur s'engage à :**

- 1) Commander une caisse de 3 kg de poisson au prix de 33 € et/ou une bouteille de soupe fraîche de poisson à 4,50 €.
- 2) Signer à la commande 9 chèques à l'ordre de : **SARL PBO** (SARL Poissons Bassin Océan). Remis à l'association Terre d'ADELES, ces chèques sont remis au pêcheur à chaque livraison.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne le poisson commandé lors des livraisons des AMAP le **vendredi de 18h à 19h**, selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

### **Calendrier des livraisons 2021**

**vendredis 12/02 – 12/03 – 09/04 – 07/05 – 11/06 – 10/09 – 08/10 – 12/11 – 10/12**

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'ADELES.
- 5) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature du contrat selon la demande.

### **L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :**

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser cette livraison, les coordonnateurs de l'AMAP poisson : **Olivier Trouilloud** : [olivier.trouilloud@terredadeles.org](mailto:olivier.trouilloud@terredadeles.org) et **Yamina Daïmallah** [yamina.daimallah@terredadeles.org](mailto:yamina.daimallah@terredadeles.org)
- 2) Mettre à disposition des lieux de livraison : salle municipale de Saige, ou le jardin d'ADELES, 36 avenue Magellan à Pessac.
- 3) Assurer le paiement des commandes
- 4) Tenir ses adhérent·es informé·es des propositions du pêcheur Jean-Marc HERVÉ.

### **Le pêcheur s'engage à :**

- 1) Préparer des bouteilles de soupe de poisson à 4,50 € le litre. Des caissettes comprenant 3 kilos de poisson au prix de 11 € le kg, vidé, non écaillé, pêché la veille ou le jour-même. La caisse comprend environ un kilo de chaque espèce, selon la pêche et la saison. Si la pêche ne permet pas d'obtenir trois variétés de poisson, il y aura au moins 2 kg de poisson noble et le kilo restant sera une variété moins noble.
- 2) Prévenir TdA au cas où une maladie ou une intempérie empêcherait le pêcheur de tenir son engagement. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le pêcheur.
- 3) Informer les consomm'acteurs dans la plus grande transparence.
- 4) Le pêcheur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Jean-Marc HERVÉ s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final du circuit court étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Jean-Marc HERVÉ s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Fait à Pessac le : .....

Le pêcheur  
Jean-Marc HERVÉ

Pour Terre d'ADELES  
Olivier Trouilloud et Yamina Daïmallah

Le consomm'acteur (NOM Prénom)